

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES  
HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

n° 665

semaine du  
29 juillet  
au 4 août 2021

Site : [infos-ouvrieres.fr](http://infos-ouvrieres.fr) / mail : [informations-ouvrieres@fr.oleane.com](mailto:informations-ouvrieres@fr.oleane.com)



## Passage sanitaire : le rejet

### ■ HAUTE-LOIRE

N'en déplaise à Macron et à ses sbires qui pensent mater le peuple, le mercredi 28 juillet, ce sont 500 à 600 personnes qui ont manifesté au Puy-en-Velay pour l'abandon de la loi passe-sanitaire. Bien sûr, les gens dangereux qui nous gouvernent continuent dans leur dérive anti-républicaine. Ainsi le ministre Blanquer a-t-il annoncé qu'à la rentrée, il y aurait un traitement différent des élèves selon qu'ils seront ou non vaccinés. Si un cas de covid est déclaré dans une classe, les non vaccinés devront quitter l'établissement ! Il est donc temps que les partis et associations qui se revendiquent de la défense de la démocratie, rentrent dans la mobilisation pour l'abandon de ce passe discriminatoire. Ci-dessous, la déclaration commune de LFI 43, POI 43, Libre Pensée 43, les Gilets Jaunes 43 et les CL2R 43.

**DÉCLARATION COMMUNE LA FRANCE INSOUVERAINE – POI – GILETS JAUNES  
– LIBRE PENSÉE – COMITÉ DE RÉSISTANCE ET DE RECONQUÊTE**

### « Retrait de la loi instaurant le « passe sanitaire ». Tous aux manifestations »

**A**près avoir décrété l'état d'urgence, après avoir imposé la loi « sécurité globale », après avoir imposé toutes sortes de mesures liberticides, après avoir annoncé les réformes de l'assurance chômage et des retraites, Macron vient de décider, contre toute légitimité démocratique populaire et en dépit de la déroute électorale qu'il vient de subir, d'imposer un passe – sanitaire qui instaure un contrôle du gouvernement sur toutes les activités publiques et professionnelles des citoyens et des salariés recevant du public, notamment les personnels soignants. Ainsi le même Macron dont le gouvernement continue à fermer des lits et des services dans les hôpitaux, a décidé d'écarter de la vie sociale (bars, restau-

rants, culture, loisirs ...) des millions de personnes qui ne seraient pas vaccinées. Il a décidé de mettre au ban de la société les salariés non vaccinés en contact avec le public avec une suspension de contrat pouvant durer des mois. Ainsi les salariés ne percevront ni salaires, ni indemnité de chômage, ce qui est pire qu'un licenciement déguisé. Dans ces conditions, les signataires considèrent que le peuple et les salariés ont raison de se mobiliser pour obtenir le retrait de la loi instaurant le passe-sanitaire et revendiquer le retour aux libertés constitutionnelles. **C'est pourquoi les signataires appellent à participer aux manifestations convoquées samedi 31 juillet, à 14 h place du Breuil au Puy, à 14h 30, place de la mairie à Brioude.**

### Page 5

### ■ Echos de nos correspondants dans les manifestations du 24 juillet

Malgré l'avalanche d'insultes déversées quotidiennement dans les médias, des dizaines de milliers de jeunes, retraités, salariés, militants syndicalistes et Gilets jaunes ont de nouveau manifesté et exprimé leur volonté de s'unir et de se battre, pour la défense des droits individuels et collectifs, les droits démocratiques et sociaux. Echos transmis par nos correspondants.



### Page 4

## Du côté des syndicats, le refus de la loi sur le passe sanitaire et des contre-réformes (retraites, assurance-chômage)

### ■ LA FÉDÉRATION CGT DES TERRITORIAUX

« Retrait de la loi sur la "gestion de la crise sanitaire" ! (...) Le gouvernement continue de fermer des lits dans les hôpitaux... Vous avez dit politique sanitaire ? Dans le même temps le gouvernement prépare sa réforme-destruction des régimes spéciaux de retraite pour le compte des intérêts du capital financier et des compagnies d'assurance, qui en demandent toujours plus, politique sanitaire là aussi ? Sanitaire, le coup de force contre le droit au travail et le statut ? Dans de nombreuses villes, des territoriaux avec leurs syndicats, ont participé aux manifestations contre le « passe sanitaire » et pour défendre libertés démocratiques. Pour défendre nos libertés démocratiques, contre l'arbitraire qui se met en place, nous appelons à participer aux manifestations prévues (...) »

### ■ LA FÉDÉRATION FO DES FONCTIONNAIRES

« La FGF-FO n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non vaccinés. Pour la FGF-FO, la volonté de sanctionner des agents, qui n'auraient pas été vaccinés, est totalement inacceptable. Suspendre les personnels, ne plus les rémunérer ou encore être autorisé à rompre des CDD de la part de l'employeur est injustifiable (...). Nous rejetons toutes sanctions envers les fonctionnaires, agents publics et salariés et revendiquons l'abrogation de ce projet de Loi. »

## ■ HAUTS-DE-SEINE COMMUNIQUÉ COMMUN DES UNIONS DÉPARTEMENTALES FO ET CGT « Nous appelons au retrait du projet de loi »

« Macron, du haut de ces quelque 3 % de suffrages exprimés en sa faveur (...) aux dernières élections, persiste dans son traitement des questions sanitaires par la peur (...) et les mesures autoritaires qui constituent une aggravation de la violence d'État.

(Le) projet de loi « relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire » est un véritable « pass-licenciement » remettant en cause les garanties du Code du travail et des statuts. (...) L'UD FO 92 et l'UD CGT condamnent fermement cette obligation vaccinale non contractuelle et non conforme au Code du travail et demandent donc le retrait du projet de loi (...). Nous appelons au retrait du projet de loi (...) et à participer à toutes les initiatives allant dans ce sens, notamment à Paris les samedis. »

## ■ Passe sanitaire à l'hôpital : acte de violence du gouvernement contre les malades

La loi votée par l'Assemblée prévoit que le passe sanitaire sera exigé pour toute personne se rendant à l'hôpital et dans les Ehpad, y compris les malades « non urgents ». Qui jugera à la porte de l'hôpital du caractère d'urgence du patient ? Le vigile ? Selon les statistiques de Doctolib, il faut attendre en moyenne 15 à 20 jours dans certaines régions pour avoir le premier rendez-vous. Malheur aux plus faibles qui ne sauront pas se battre dans la jungle de l'obtention du passe sanitaire, comme le souligne le communiqué de l'Union des syndicats de psychiatres.

Des centaines de services des urgences sont fermés la nuit cet été dans toute la France. « Dans un pays qui n'assure pas la permanence des soins dans six cents

services d'urgences, comment envisager d'exclure un seul collègue au motif qu'il ne serait pas vacciné ? », s'interroge le Syndicat des médecins hospitaliers Force ouvrière. Accueillir tous les patients est un des fondements de la civilisation, la base de la médecine, comme en atteste le Serment d'Hippocrate qui dit : « Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient (...) ». Qu'un ministre de la Santé, médecin de surcroît, s'attaque ainsi au droit des malades en dit long sur la violence de ce gouvernement à l'égard des patients et de toute la population. ■



Correspondant

## Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

**10 numéros : 12 euros**

- 5 numéros "découverte" : 7 euros     12 numéros : 17 euros  
 4 mois (17 numéros) : 24 euros     6 mois (25 numéros) : 33 euros  
 1 an (51 numéros) : 65 euros     1 an, pli clos : 110 euros  
 12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

**Par prélèvement mensuel : 5,80 euros**

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

.....@.....

Nom : ..... Prénom : .....

N° : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.  
Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.